



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 4 mars 2003 à Madame LE SAUX Marie-Françoise pour l'exploitation au lieu-dit « Quelléneq » 56630 LANGONNET d'un élevage de 76750 poulettes soit 76750 animaux équivalents ;

VU le récépissé de déclaration de succession délivré le 21 août 2019 à L'EARL LEKER pour l'exploitation au lieu-dit « Quelléneq » 56630 LANGONNET d'un élevage de 76750 poulettes soit 76750 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

VU la demande déposée le 9 décembre 2022 par **LA SCEA LEKER** ;

Reconnait avoir reçu de :

LA SCEA LEKER dont le siège social est situé au lieu-dit « Quelléneq » 56630 LANGONNET

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « Quelléneq » 56630 LANGONNET d'un élevage de **Volailles** comportant **76750 Emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **3660-a** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **21 DEC. 2022**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de LANGONNET
- EARL LEKER